

Pays Carcassonnais

2^{ème} volet de l'étude sur les équipements sportifs et culturels

Axes stratégiques Plan d'actions hiérarchisé Schéma organisationnel

Tome 1 : culture

Décembre 2006



Sommaire

Préambule	page 3
I- Rappels	page 6
I- Synthèse de l'état des lieux	page 7
II- Conclusion de l'état des lieux	page 8
II- Schéma de développement	page 9
I- Les axes stratégiques	page 10
II- Plan d'actions	page 11
1. l'emploi culturel	page 11
2. le développement de l'intercommunalité culturelle	page 14
3. la présence artistique sur le territoire	page 19
4. les atouts locaux	page 24
5. les équipements	page 29
III- Schéma organisationnel	Page 36
1. positionnement des différents acteurs	page 36
2. organisation	page 37
Tableau opérationnel	page 38
Conclusion	page 39

Préambule

A la suite de l'état des lieux culturels et en s'appuyant sur ses enseignements (*voir ci-après*), ce second document enclenche la réflexion sur le développement culturel à l'échelle du Pays Carcassonnais dans le sens de l'action.

Afin de structurer une stratégie de territoire, il s'agit de **préciser les axes du développement**, d'établir un plan d'actions s'appuyant sur des fiches-action à court, moyen et plus long terme, puis de déterminer le schéma organisationnel (*jeu des acteurs*) qui soutiendra ces actions.

Les fiches-action dessinent les contours des principaux projets à mettre en œuvre. Certains projets sont d'ores et déjà en réflexion, voire en phase de "pré-réalisation". Des Communautés de communes ont engagé une dynamique de développement culturel, d'autres hésitent et cherchent encore les outils adéquats, d'autres encore ne sont pas convaincues de la pertinence du développement culturel comme levier du développement local.

Ce document cherche à **mettre en évidence la nécessaire mutualisation des imaginations à l'échelle du Pays** pour pallier les inégalités territoriales - notamment géographiques - qui freinent l'aménagement culturel du Pays, en vue de faciliter l'accès à la culture à l'ensemble de la population.

Si l'importance de la coopération est largement soulignée et apparaît dans plusieurs fiches-action, il ne faut pas négliger le rôle essentiel de la volonté politique qui est à l'origine de tout développement. Les acteurs culturels, quels que soient leurs compétences et leur engagement trouvent vite la limite des actions qu'ils initient si elles ne sont pas relayées par les élus.

L'étape préalable passe donc toujours par **la concertation entre acteurs culturels et élus**, engageant très souvent la médiation des techniciens des collectivités qui maîtrisent aussi bien les aspects de la gestion budgétaire que ceux de la gestion de projets. Malgré une expérience de cinquante ans (*création du Ministère de la Culture en 1959*), le secteur culturel reste encore, et restera probablement toujours, un domaine où les mêmes actions n'entraînent pas les mêmes effets, où les recettes miracles n'existent pas. Certes, la maîtrise technique du secteur évolue et chaque expérience vient enrichir une réflexion en marche, mais la réponse aux questions que pose l'aménagement culturel ne se trouve jamais dans l'application stricte d'un cahier des charges pré-établi.

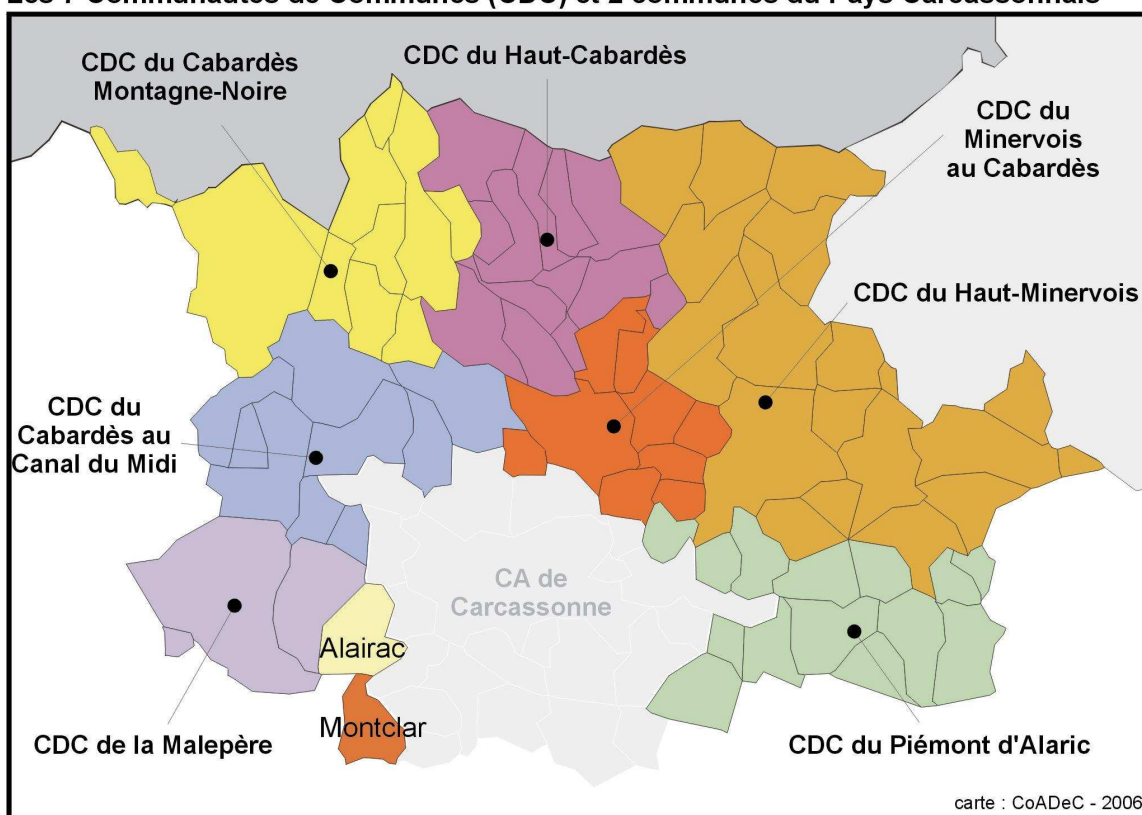
Plus que dans tout autre domaine, la réflexion culturelle exige la re-connaissance et la connaissance des acteurs entre eux et passe par la mise en place de rencontres, d'échanges, de tables-rondes pour apprendre à **déterminer ensemble les objectifs et les moyens d'une volonté de démocratisation de l'accès à la culture**.

Le schéma de développement culturel pourra être un document de référence pour :

- ⇒ Définir des priorités dans l'action culturelle à l'échelle du Pays
- ⇒ Fédérer les acteurs culturels autour d'une vision partagée du développement
- ⇒ Engager le débat dans, entre et avec les communautés de communes.

Toutes les données concernant l'approche socio-démographique du territoire se trouvent en première partie du document : "Etat des lieux culturel du Pays Carcassonnais".

Les 7 Communautés de Communes (CDC) et 2 communes du Pays Carcassonnais



I- Rappels

I. Synthèse de l'état des lieux

Atouts	Limites
<p>Grande diversité d'acteurs culturels, essentiellement associatifs, quelques acteurs locaux militants de la culture</p>	<ul style="list-style-type: none"> - de grands déséquilibres territoriaux : de véritables déserts côtoient des territoires en voie de développement culturel - absence de vision d'ensemble, collective du développement culturel - déficit de communication, de connaissance mutuelle, et donc d'actions partenariales - le poids de l'inertie domine aujourd'hui celui du militantisme
<p>L'échelle intercommunale semble être sur le point de prendre sa place dans le domaine culturel, notamment au niveau de la lecture publique et de l'enseignement de la musique</p>	<p>Ce développement va prendre du temps, et ne se fera pas à la même vitesse sur tous les territoires</p>
<p>Des acteurs et réseaux de l'Education Populaire très actifs et proposant à l'échelle du département et des territoires locaux</p>	<p>Un déficit d'agents culturels (techniciens qualifiés) sur l'ensemble du Pays</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Un réseau important de points lecture de proximité - De nombreux bénévoles mobilisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Une structuration autour de bibliothèques-ressource restant à créer - Un manque de personnels formés
<p>Un riche patrimoine historique</p>	<p>qui doit continuer à être valorisé, sans oublier d'en préserver l'authenticité</p>
<p>Une culture occitane ouverte</p>	<p>peu mise en avant</p>
<p>Des volontés locales permettent d'apporter ponctuellement des spectacles dans des lieux "polyvalents"</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit de lieux adaptés aux activités culturelles, tant pour la diffusion que pour la création ou l'enseignement - Surcoût lié à l'aménagement nécessaire des lieux "polyvalents" pour y présenter des spectacles
<p>Plusieurs projets d'équipements culturels prenant en compte création et diffusion</p>	<p>qui rencontrent de nombreux freins et peinent à émerger</p>
<p>Des artistes professionnels sont présents sur le territoire en théâtre, danse, musique, arts plastiques, écriture...</p>	<p>Les pouvoirs locaux ne les reconnaissent, soutiennent et sollicitent que trop peu</p>
<p>Des acteurs musicaux très structurés dans le domaine des musiques actuelles, du jazz</p>	<p>dont la dynamique n'est pas relayée localement</p>
<p>Des atouts dans le secteur des arts plastiques : GRAPh, créateurs...</p>	<p>manque de visibilité globale de ce secteur</p>
<p>Deux acteurs associatifs dynamiques dans le domaine du cinéma : Les Amis du Cinoch, Ciném'Aude</p>	<p>Une grande partie du territoire n'a pas directement accès à une offre cinématographique</p>

II. Conclusion de l'état des lieux

En conclusion de l'état des lieux culturel, et comme ouverture à la discussion qui va maintenant s'engager, posons quelques problématiques qui peuvent constituer des freins ou des leviers du développement culturel, voire des débuts de pistes de préconisation.

- La première problématique à soulever est celle de **l'emploi culturel**. Le Pays Carcassonnais a perdu en quelques mois de nombreux emplois dans le secteur culturel, essentiellement du fait de la non pérennisation des contrats aidés de type emploi-jeune. De nombreux autres sont aujourd'hui sur la sellette. En l'absence de dispositifs de soutien à l'échelle de la région et du département, cette perte "sèche" est lourde en terme de conséquences. L'exemple le plus marquant est celui de la cessation d'activité de l'association de développement culturel intercommunal Eau Vive, n'ayant pas trouvé de solution localement.

Cette question, même si ce n'est pas au Pays d'y apporter une réponse, devra tout de même être posée car les capacités du territoire à développer des projets culturels dépendront largement des capacités humaines et techniques mobilisables sur place.

Le passage du bénévolat, en essoufflement assez général, vers plus de professionnalisation pose entre autre la question de la formation des acteurs culturels.

- Autre problématique : celle du **développement de l'intercommunalité culturelle**. C'est peut-être au niveau d'une aide à l'expertise qu'un soutien pourra être apporté aux EPCI se questionnant sur leurs modes d'action possibles et souhaitables. Quel réseau intercommunal de lecture publique ? Quel statut pour une école de musique intercommunale ? Quelle taille et quel projet pour une salle culturelle ou multifonctions ? les questions sont nombreuses, et les réponses se trouvent souvent dans une réflexion partagée à plus grande échelle, s'appuyant sur d'autres expériences réussies.

- De la prise en compte de la force que représente **la présence artistique sur le territoire** dépendra en grande partie la capacité du territoire à développer des projets, à créer du lien et du sens.

- Les politiques culturelles ne peuvent oublier longtemps **les pratiques existantes** : la culture occitane, les musiques actuelles, le jazz, les arts plastiques, notamment méritent une plus grande place et un soutien à la hauteur de leur poids effectif.

- La **question des équipements** se pose... faudra t-il opter pour la création de véritables salles multifonctions (*très différentes des salles polyvalentes actuelles, qui ne sont pas adaptées pour les activités culturelles*) ? chercher des solutions mobiles ? ou attendre la création de salles de spectacles ?

Cette question concerne la diffusion du spectacle vivant, des arts plastiques et du cinéma, mais aussi les enseignements artistiques (*notamment la musique et la danse, qui nécessitent des aménagements particuliers*), le soutien à la création (*espaces de création, de répétition, d'enregistrement sonore*).

Ces différentes problématiques ainsi que les multiples enseignements du présent état des lieux sous-tendront les prochains temps de l'étude, qui aboutiront à des préconisations de développement concrètes et réalistes.

II- Schéma de développement

I. Les axes stratégiques du développement

L'état des lieux culturels a permis de dégager des pistes de développement culturel.

Les cinq premiers leviers identifiés sont :

- ⇒ l'emploi culturel
- ⇒ le développement de l'intercommunalité culturelle
- ⇒ la présence artistique sur le territoire
- ⇒ les atouts locaux
- ⇒ les équipements

Le plan d'actions se décline donc en fonction de ces 5 axes. Plutôt que de lister toutes les actions possibles dans tous les champs imaginables, il apparaît plus pertinent d'organiser la réflexion autour de ces pistes.

Le plan d'actions devra être un outil suffisamment souple pour s'adapter aux conjonctures temporelles et pour intégrer tout élément s'avérant pertinent qui n'aurait pas été pris en compte dans cette première version.

Ces leviers devront en outre **prendre en compte les trois dimensions de l'action culturelle que sont la création, les enseignements artistiques et la diffusion, ainsi que les actions transversales : actions de sensibilisation et de médiation, communication.**

La question des publics apparaît très peu de manière formelle dans ce document. Elle est pourtant au centre de toutes les actions engagées ou en projet.

Apporter aux populations plus de propositions et de diversités culturelles, améliorer la qualité des services pour les publics mais aussi mettre en œuvre les outils pour conquérir de nouveaux publics et permettre à tous l'accès à la culture tels sont les fondements de toute réflexion culturelle. De part et d'autre des problématiques culturelles on retrouve toujours, et il est bon de le rappeler souvent, **les artistes et la population : l'enjeu consiste à mettre en place les outils de leur rencontre.**

Cette rencontre est, dans certains cas, dépendante des déplacements. Ceux-ci entraînent parfois des frais supérieurs au coût du spectacle. Il semble évident que le Pays Carcassonnais, au même titre que le Conseil Général de l'Aude, doit engager une réflexion, passant peut-être par une concertation avec les entreprises de transports, pour mettre en place des **aides aux déplacements**, notamment en direction des jeunes publics.

Les cinq leviers du développement culturel sont exposés et développés dans la rédaction qui suit. Pour chacun d'entre eux, nous proposons des fiches-action. Elles doivent être entendues comme les pistes de travail à suivre pour impulser une dynamique culturelle à l'échelle du Pays Carcassonnais.

L'étude culturelle menée par le CoADeC ayant été commanditée par le Pays Carcassonnais, nous sommes partis du principe, lors de l'établissement des fiches-action, qu'un minimum de moyens humains et financiers seraient consacrés à leur mise en œuvre – condition indispensable à toute recherche prospective.

II. Plan d'actions

1. l'emploi culturel

Si le Pays Carcassonnais n'a que peu d'emprise directe sur l'emploi culturel, le constat du déficit d'emplois qualifiés dans ce domaine, amplifié par une véritable crise conjoncturelle (*arrêt du dispositif emplois-jeune*), impose tout de même une réflexion sur ce sujet.

Le développement culturel passera par de nombreuses actions de partenariat, de développement de la diffusion, d'encouragement à la création et de mise en place d'actions de sensibilisation des populations à l'offre culturelle. A tout cela, **l'engagement bénévole ne pourra suffire**, et sans un nombre significatif de personnels culturels qualifiés le développement ne se fera pas.

La professionnalisation que l'on constate dans le secteur ces vingt dernières années est fortement liée à la prise en compte par les collectivités territoriales de l'importance de l'action culturelle sur les territoires. Les projets et actions se multiplient, les dossiers de demande de subvention se complexifient, le nombre d'intervenants (*artistes, associations culturelles*) croît de manière exponentielle, le maillage en lieux culturels (*souvent équipés de matériel de plus en plus technique*) prend forme sur de nombreux territoires. Ces évolutions rendent la gestion bénévole aléatoire et demandent une formation et souvent une expérience de plus en plus poussées.

La question de l'emploi culturel s'envisage pour les structures culturelles ou artistiques (*lieu de diffusion, compagnie de théâtre, association...*) et aussi pour les entités territoriales.

Sur le Pays de Haute-Mayenne, par exemple, certains EPCI ont créé des postes de médiateurs culturels. Ces techniciens sont chargés de l'animation culturelle du territoire : ils organisent une programmation dans différents lieux des communautés de communes, mettent en place des ateliers, invitent des artistes en résidence, sont présents auprès des associations. De plus en plus, il apparaît que l'existence de plusieurs postes de ce type au sein d'un Pays permet une coopération entre les EPCI et améliore considérablement l'animation culturelle de l'ensemble du territoire. Montage de projets en commun, partage d'expériences, rendez-vous communs avec les "décideurs" culturels (*DRAC, services culturels des collectivités territoriales*) : la collaboration renforce les capacités de chacun et permet d'oser des projets plus ambitieux à une échelle plus vaste.

Une autre configuration se rencontre aussi : celle de la création d'un poste de coordinateur culturel à l'échelle d'un Pays. Il s'agit souvent là de combler le déficit en personnel culturel dans les EPCI et de mettre en place une "logique culturelle" sur un territoire. Le coordinateur culturel assiste les porteurs de projets dans le montage des dossiers, encourage les élus à prendre en compte la dimension culturelle du développement local et doit avoir une vision prospective de l'aménagement culturel du Pays en vue d'une répartition harmonieuse de l'offre culturelle.

Lorsque l'emploi culturel est dédié aux associations impliquées dans ce secteur, il est intéressant de réfléchir en terme de mutualisation afin de partager les coûts liés aux salaires. Il semble que cette solution ne soit pas toujours facile à mettre en place car elle exige une véritable coordination entre les associations et une grande capacité d'adaptation de la part du salarié. Cependant, il est clair que les collectivités territoriales ne

sont pas prêtes à s'engager dans la multiplication des soutiens aux créations de postes dans le secteur culturel comme il est clair que le bénévolat a ses limites.

Le développement du secteur est donc conditionné par la capacité des acteurs à opérer des économies d'échelle.

Cette obligation a aussi ses avantages dans la mesure où elle peut induire des coopérations nouvelles entre partenaires culturels et encourager l'émergence de projets novateurs.

Cependant, malgré leur implication et souvent leurs réelles compétences, malgré le rôle essentiel et irremplaçable que les associations jouent dans l'organisation et le dynamisme du secteur culturel, il apparaît que la réflexion en terme d'aménagement du territoire ne soit pas leur mission première et que celle-ci incombe de fait aux collectivités territoriales. Laisser aux seules associations la charge de l'animation culturelle des territoires c'est prendre le risque de laisser s'installer une inégalité d'accès à l'offre culturelle.

Inégalité géographique car certains secteurs vont se développer fortement sous l'impulsion d'associations structurées et dynamiques alors que d'autres – pour des raisons également liées à la démographie, à l'accessibilité, à la situation économique – ne verront émerger aucune proposition culturelle.

Inégalité aussi dans la richesse de l'offre culturelle puisque aussi bien on pourra trouver sur un territoire des associations oeuvrant pour la diffusion, par exemple, mais aucune proposition en matière d'enseignements artistiques.

L'intervention des pouvoirs publics, le rôle du choix et de l'impulsion politique, l'engagement et la volonté des élus, semblent donc incontournables pour offrir aux citoyens l'accès à une offre culturelle variée sur l'ensemble du territoire.

AXE 1 : EMPLOI CULTUREL

action : Assises de l'emploi culturel

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Créer une dynamique de réflexion autour des problématiques liées à l'emploi culturel ⇒ État des lieux des besoins d'emploi de tous les partenaires culturels et artistiques ⇒ Informations sur les aides possibles ⇒ Recherche de mutualisations
Porteur du projet	Pays Carcassonnais
Planning	Octobre 2007 sur une journée
Public	Associations culturelles, porteurs de projets artistiques, EPCI, communes
Partenariats technique et financier	DRAC, Conseil Régional, Conseil Général, ADDM 11, Pays
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Préparation des assises <ul style="list-style-type: none"> ➢ chaque partenaire culturel invité fournit au Pays une fiche synthétique avec son projet et sa situation vis à vis de l'emploi ➢ le Pays sélectionne trois intervenants représentatifs qui interviendront lors de la journée pour appuyer la réflexion sur des cas concrets ⇒ Déroulement de la journée <ul style="list-style-type: none"> ➢ introduction de la journée par le Président du Pays ➢ présentation synthétique du "schéma culturel" du Pays ➢ interventions des partenaires (<i>DRAC, CR, CG</i>) ➢ présentation des porteurs de projets ➢ débat ➢ conclusion par le président du Pays avec proposition d'engagement du Pays auprès de partenaires ayant un projet de mutualisation d'un emploi ⇒ Après la journée <ul style="list-style-type: none"> ➢ rédaction d'un compte-rendu et envoi à tous les participants ➢ accompagnement des projets de mutualisation pour le montage des dossiers
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Mobilisation de l'ensemble des partenaires ⇒ Prise de conscience de l'urgence de la question ⇒ Rencontres entre les différents échelons de l'action culturelle (<i>artistes, associations, techniciens, élus</i>)
Limites	⇒ Risque d'un afflux de demandes donc sélection à opérer
Budget	⇒ environ 2 000 € pour l'organisation de la journée

2. le développement de l'intercommunalité culturelle

Les prises de contact avec les communautés de communes lors de l'état des lieux ont permis de mesurer les grands écarts qui existent entre les EPCI selon leur degré d'intervention et d'intérêt pour les questions culturelles.

L'observation des territoires à l'échelle nationale montre cependant depuis plusieurs années une tendance qui est devenue un fait : **l'action culturelle se joue de plus en plus à l'échelle intercommunale.**

Le développement de l'intercommunalité culturelle passe souvent par la prise de la compétence optionnelle liée aux équipements et de plus en plus souvent par une compétence dite "facultative" ouvrant la voie à des missions beaucoup plus variées.

Que l'intervention de la communauté de communes vienne remplacer des missions d'ores et déjà assumées par les communes ou qu'au contraire elle permette d'initier des actions nouvelles, dans tous les cas c'est un regain de dynamisme pour les territoires.

L'intervention des communautés de communes tend donc à devenir incontournable dans le champ culturel. Elle y introduit **une nouvelle logique territoriale en permettant la conduite de projets de plus d'envergure avec davantage de concertation**, de partenariat et surtout de complémentarité.

L'action culturelle des EPCI poursuit 3 objectifs principaux¹ :

- améliorer l'accès des publics aux pratiques culturelles
- inscrire la culture dans une stratégie globale de développement local. Pour les plus petites structures, il s'agit de contribuer à la revitalisation des zones rurales et à la valorisation de leur image culturelle. Dans les groupements plus importants, l'accent est mis sur la construction de l'identité du territoire intercommunal
- répondre au besoin en équipements et en services culturels.

Dans le cas du Pays Carcassonnais, les écarts importants entre les communautés de communes (*en terme démographique, notamment*) sont à prendre en compte. Mais si les exigences sont à relier aux réalités locales, **l'action culturelle doit pouvoir exister dans les plus petits territoires.** D'autant que rien n'interdit la coopération entre plusieurs EPCI. Le cas de l'école de musique intercommunale basée à Conques-sur-Orbiel est un exemple de regroupement de plusieurs communautés de communes pour pérenniser et améliorer une offre d'enseignement artistique sur un territoire plus vaste.

L'objectif à terme n'est certainement pas d'arriver à un ensemble de communautés de communes ayant toutes une offre culturelle complète dans les domaines de la diffusion, de la création et des enseignements artistiques.

Le schéma vers lequel il est raisonnable de tendre est celui d'une offre existante sur l'ensemble du Pays et dans laquelle chaque communauté de communes joue un rôle. Pour reprendre l'exemple de l'école de musique, il est utopique d'envisager une véritable école de musique sur chaque EPCI mais, en même temps, peut-on se satisfaire du constat que de nombreux enfants et adolescents sont si éloignés de cette offre que l'accès leur en est impossible ? Certes non ! La solution se trouve donc dans une mission de rayonnement, de "délocalisation", confiée à une (*ou plusieurs*) école de musique sur le Pays afin que chaque jeune trouve, à proximité de chez lui, un relais d'enseignement, au moins pour les premiers niveaux d'apprentissage.

¹Ministère de la Culture et de la Communication - Dossier : Culture et intercommunalité bimensuel – 13 décembre 2000 - n°75

Il en va de même pour la lecture publique où l'on imagine difficilement une communauté de communes de moins de 2 500 habitants construire la même médiathèque que sa voisine de 6 000 habitants. Mais pour autant, rien n'empêche d'imaginer une petite bibliothèque de qualité, avec un fonds de documents satisfaisant et des heures d'ouverture permettant un accès facile aux personnes qui travaillent aussi bien qu'aux enfants. Et rien ne s'oppose non plus à une mutualisation sur un poste de bibliothécaire partagé entre deux EPCI, permettant à la petite bibliothèque d'être gérée par un professionnel qui pourrait également y prévoir des animations et de l'accueil notamment pour les scolaires.

C'est bien là que le rôle du Pays devient essentiel et véritablement moteur pour le développement des territoires sur des bases de coopération.

La dimension culturelle est un facteur important de ce développement. Evidemment ce n'est pas le seul, il est de plus en plus souvent associé à des actions touristiques, économiques ou sociales. C'est par une action coordonnée entre ces différents facteurs qu'un territoire peut espérer atténuer les chocs dus à la conjoncture, fut-elle économique ou démographique.

Comment attirer des entreprises ou de jeunes ménages sur un territoire qui n'offre pas d'activités culturelles de qualité aux enfants, qui n'a pas de bibliothèque, qui ne propose pas de spectacles ? Comment espérer lutter contre le vieillissement de la population en partant du principe que, puisque la population est vieillissante, l'offre culturelle en direction de la jeunesse est superflue ? Comment inciter une population à se fixer sur un territoire en se contentant de penser que l'offre culturelle existe à côté et que ceux que ça intéresse n'ont qu'à se déplacer ?

Se projeter dans la culture c'est affirmer une vision optimiste de l'avenir, c'est prendre un pari sur un développement toujours possible, c'est miser sur la qualité de la vie que l'on offre aux populations. Cela semble franchement plus motivant, plus dynamique, que de conditionner la mise en place d'actions culturelles à un hypothétique développement économique.

Les fiches-action ci-après s'appuient sur des logiques déjà à l'œuvre mais qui nécessitent aujourd'hui un engagement plus fort de la part des différents partenaires.

AXE 2 : INTERCOMMUNALITÉ CULTURELLE

action : Développement du réseau des bibliothèques

Objectifs	<p>⇒ Améliorer la qualité de l'offre de lecture publique sur le territoire</p> <p>⇒ Atténuer les inégalités géographiques de l'accès à la lecture</p> <p>⇒ Etablir sur chaque territoire un espace de culture susceptible de relayer un certain nombre d'actions (<i>petite diffusion, animations...</i>)</p>
Porteur du projet	Bibliothèque Départementale de l'Aude
Planning	Réflexion à poursuivre dès 2007
Publics	Communes et EPCI
Partenariats technique et financier	Communes et EPCI, Pays Carcassonnais, BDA et Conseil Général, DRAC, Région
Mise en oeuvre	<p>⇒ Avoir au-moins une bibliothèque ressource par EPCI, reliée à plusieurs bibliothèques relais et points-lecture avec un ou une bibliothécaire intercommunale basé-e à la bibliothèque ressource mais oeuvrant sur l'ensemble du réseau (<i>formation des bénévoles, organisation des animations...</i>)</p> <p>⇒ Dans un second temps, créer des liens à l'échelle du Pays : échange de compétences, passerelle informatique, animations concertées...</p>
Atouts	<p>⇒ La BDA est un opérateur spécialisé dans ce domaine qui sera le moteur de la réflexion</p> <p>⇒ Les bibliothèques sont souvent les premiers, voire les seuls, équipements culturels sur un territoire et leur nécessité n'est plus à démontrer</p>
Limites	<p>⇒ Nécessité de mener un travail de mutualisation, notamment pour l'emploi</p> <p>⇒ Développer la volonté des EPCI de travailler ensemble</p>
Budget	<p>⇒ Investissement (<i>1 M d'€ HT a minima pour la construction d'une médiathèque</i>)</p> <p>⇒ Fonctionnement (<i>fonds à enrichir tous les ans, entretien du matériel et des locaux, personnel</i>)</p>

AXE 2 : INTERCOMMUNALITÉ CULTURELLE

action : Vers une école de musique, danse et théâtre de Pays

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">⇒ Faciliter l'accès à l'enseignement artistique pour tous les habitants du Pays⇒ Harmonisation des enseignements et des tarifs⇒ Amélioration des locaux dans les relais d'enseignement
Porteur du projet	EPCI
Planning	Réflexion à mener dès 2007
Publics	Communes et EPCI
Partenariats technique et financier	Communes et EPCI, Pays Carcassonnais, ADDM11 et Conseil Général, DRAC, Région
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none">⇒ A partir d'une structure centrale, mise en place progressive d'un relais d'enseignement dans chaque EPCI⇒ Etablir des relations suivies avec l'École d'Art de Carcassonne⇒ Jouer un rôle d'acteur culturel de territoire (<i>être reliée aux associations et artistes du territoire</i>)⇒ Mutualisation des postes d'enseignants⇒ Prendre en compte l'enseignement de la musique et de la danse mais aussi du théâtre
Atouts	<ul style="list-style-type: none">⇒ Un premier pas est fait avec l'école de musique intercommunale de Conques-sur-Orbiel⇒ Peut permettre le développement de relations entre les lieux d'enseignements et les artistes du territoire
Limites	⇒ Même si la réflexion peut débiter rapidement, ne serait-ce qu'en terme d'observation de l'évolution du projet intercommunal en cours, la mise en œuvre d'une école à l'échelle du Pays prendra plusieurs années
Budget	⇒ Fonctionnement (<i>essentiellement : coûts salariaux, aménagement des locaux, frais de déplacement</i>)

AXE 2 : INTERCOMMUNALITÉ CULTURELLE

action : Mise en place d'un outil commun de communication culturelle

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Informer la population du Pays des événements qui s'y déroulent (<i>spectacles, expositions, conférences...</i>) ⇒ Augmenter la fréquentation des diverses manifestations ⇒ Attirer de nouveaux publics ⇒ Rendre visible la dimension Pays en instaurant un lien entre les EPCI et les communes qui le composent
Porteur du projet	Pays Carcassonnais – commission culture
Planning	A partir de la saison 2007/2008 (<i>sept.07</i>)
Publics	Population du Pays Carcassonnais
Partenariats technique et financier	EPCI et communes du Pays, Pays et partenaires privés ou publics pour les recettes de publicité
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Prévoir deux brochures par an (<i>sept-févr. / mars-juin</i>) car les EPCI et les communes ont rarement une programmation à l'année ⇒ Les communes et EPCI informent le Pays des événements programmés ⇒ La commission culture se réserve le droit de faire une sélection parmi les événements proposés ⇒ Distribution dans les mairies, bureaux de poste, commerces, lieux culturels
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Concerne l'ensemble du territoire ⇒ Donne à voir la variété de ce qui se fait ⇒ Permet un autofinancement partiel par les encarts de publicité
Limites	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nécessite une coordination rigoureuse pour ne pas être un "fourre-tout" ⇒ Cet outil doit rester léger et être considéré comme une préfiguration d'un outil de communication culturelle à l'échelle du département
Budget	Budget deux brochures par an : création + impression = environ 4 000 €

3. la présence artistique sur le territoire

Trop souvent parent pauvre des politiques culturelles locales, la création (*et par extension ses artisans : les artistes*) est pourtant le maillon premier et fondamental de l'action culturelle sous toutes ses formes. Point d'enseignement musical sans oeuvre à jouer ou à inventer, point de diffusion de spectacles sans imagination, écriture et construction de ces mêmes spectacles, etc.

L'état des lieux a démontré que le Pays disposait de ressources artistiques non négligeables, à mobiliser et à soutenir, mais aussi que ces ressources ne pouvaient suffire au territoire sans l'enrichissement de créateurs extérieurs au Pays.

Le maintien et surtout le développement de la présence artistique sur le Pays Carcassonnais passe d'abord par la consolidation de l'existant.

On dit souvent que la France souffre de la "fuite des cerveaux", les travailleurs intellectuels étant attirés par les conditions qui leur sont offertes à l'étranger. Cette fuite s'est longtemps faite vers les États Unis d'Amérique et l'on pouvait alors parler de l'attrait d'un pays riche, en pleine prospérité économique, rayonnant par son avance technologique sur le reste du monde. Cette fuite aujourd'hui tend à se déplacer vers les pays "en émergence" qui font le pari de l'innovation et de l'excellence technologique pour rattraper le retard dans lequel ils ont longtemps été maintenus. Les résultats ne se font pas attendre et c'est à une véritable course que l'on assiste, notamment dans le secteur des nanotechnologies².

Ce processus est applicable à la présence des artistes sur des territoires ruraux. Les conditions de travail qui leur sont offertes ailleurs, notamment dans les agglomérations, les poussent souvent à quitter leur territoire d'origine contribuant ainsi à accroître la carence de projets culturels sur ces territoires. Cette situation n'est pas rare et, que ce soit **les artistes du spectacle vivant ou les plasticiens, ils ont besoin d'un certain nombre d'infrastructures et de projets pour développer leurs activités.**

Il semble bien que certains artistes implantés sur le Pays Carcassonnais soient dans une phase d'interrogation quant à leur avenir et craignent d'être contraints de chercher ailleurs des conditions de travail plus favorables.

Ce pourra donc être un des premiers objectifs à atteindre que de **mettre en place les moyens de permettre aux créateurs locaux d'avoir accès à des outils de création et de diffusion.** Cela passe par une réflexion en terme d'équipements – que ce soit des investissements dans des lieux nouveaux ou des améliorations de l'existant – pour faciliter les conditions de la diffusion. Cela implique aussi une politique dynamique d'aide à la création qui peut se traduire par des soutiens financiers mais aussi par la mise à disposition de locaux ou de matériel.

Un autre aspect de la présence artistique sur le territoire consiste à **se donner les moyens d'accueillir des artistes de l'extérieur** pour venir compléter et enrichir les propositions émanant des artistes du territoire. Ce qui fait la richesse de la création artistique c'est sa diversité et c'est par l'accueil en résidence d'artistes que cette diversité va s'affirmer sur le Pays.

² cette comparaison ne doit pas faire oublier les conditions de travail déplorables qui accompagnent souvent ce développement économique et qui le relativise largement.

Une résidence d'artiste consiste à accueillir un artiste, ou une compagnie, et de lui offrir, le temps d'un séjour, les conditions nécessaires à l'exercice de son travail de création. L'accueil en résidence est donc une démarche de soutien à un artiste mais c'est aussi une manière de découvrir des pratiques ou des esthétiques nouvelles. Pour les publics, la résidence est l'occasion d'assister au processus de création et de se familiariser avec une démarche spécifique.

Ce type d'accueil peut permettre en outre l'organisation de stages ouverts aux publics ou d'interventions en milieu scolaire.

La résidence est régie par une convention entre les artistes et le centre culturel – ou la collectivité - qui établit les termes de la collaboration.

Enfin, *a contrario*, l'accompagnement des artistes du territoire dans leurs démarches de diffusion ailleurs apparaît de plus en plus comme un moyen de communication permettant **d'exporter une image dynamique du Pays**.

Outre les propositions liées aux fiches-action, agir en faveur de la présence artistique sur le territoire consiste aussi à encourager tous les partenaires pour :

- le développement des possibilités d'interventions (*animation, enseignement...*) pour permettre aux artistes de compléter des revenus artistiques souvent insuffisants
- l'instauration, à l'échelle du Pays, d'un fonds d'aide à la création attribué, une fois par an, à un projet novateur (*appel à projet, jury de sélection...*)
- la participation aux démarches de formation des artistes pour professionnaliser le secteur
- la centralisation des coordonnées des artistes (*site internet du Pays*) et la promotion des artistes du Pays auprès des acteurs culturels locaux (*programmateurs, bibliothécaires...*) mais aussi auprès du milieu scolaire
- l'encouragement à la mutualisation d'ateliers (*arts plastiques : collectifs d'artistes*) et le développement de salles de répétition (*musique, théâtre, danse*)
- la collaboration avec les artistes lors des réflexions préalables à l'aménagement ou à la construction d'espaces culturels

AXE 3 : PRÉSENCE ARTISTIQUE SUR LE TERRITOIRE

action : Une résidence d'artiste à l'échelle du Pays

Objectifs	<p>⇒ Donner un signe fort de l'engagement du Pays dans le secteur culturel</p> <p>⇒ Rendre visible la dimension Pays au travers d'une action qui se déclinera dans ses différents territoires</p> <p>⇒ Créer une relation entre un artiste intervenant et la population</p>
Porteur du projet	Un opérateur culturel + 1 CdC pour l'accueil et l'hébergement
Planning	Mars 2008
Publics	Population du Pays Carcassonnais
Partenariats technique et financier	DRAC, CR, CG, EPCI, communes
Mise en oeuvre	<p>⇒ Le choix d'un artiste pourrait se tourner vers un photographe pour différentes raisons</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ mobilité ➢ mise en œuvre technique simple <p>⇒ Préparation de la résidence par la commission culture</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ choix d'un artiste intervenant ➢ rechercher un partenariat privilégié avec une commune ou un EPCI pour l'accueil ➢ trouver une personne relais pour accompagner l'artiste dans chaque territoire <p>⇒ Organiser une projection itinérante dans différentes communes du Pays</p>
Atouts	<p>⇒ Organisation et accueil simples</p> <p>⇒ Bonne visibilité sur le terrain</p> <p>⇒ Nombreuses déclinaisons possibles (<i>projection, exposition, utilisation sur divers supports...</i>)</p>
Limites	⇒ Nécessité de trouver un relais fiable par territoire
Budget	5 000 €

AXE 3 : PRÉSENCE ARTISTIQUE SUR LE TERRITOIRE

action : Soutien et accompagnement des artistes professionnels du Pays

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">⇒ Promotion des artistes professionnels du Pays auprès des élus et acteurs culturels locaux⇒ Accompagnement des artistes pour leur diffusion hors du Pays⇒ Encouragement des artistes pour rester sur le Pays : permanence artistique sur le territoire
Porteur du projet	Pays Carcassonnais
Planning	Septembre 2007
Publics	Artistes et compagnies résidant sur le Pays
Partenariats technique et financier	DRAC, Conseil Régional, Conseil Général, Pays
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none">⇒ Mobilisation des outils de communication locaux et régionaux⇒ Création d'événements "vitrine"⇒ Aide à l'installation et au fonctionnement⇒ Aide au projet (<i>possibilité de mise en place d'un fonds d'aide à la création</i>)
Atouts	<ul style="list-style-type: none">⇒ Fixation des artistes sur le territoire⇒ Développement des relations entre artistes et populations
Limites	⇒ Implication importante de la commission culturelle
Budget	10 000 €/an peuvent être consacrés à ce type d'actions par le Pays

AXE 3 : PRÉSENCE ARTISTIQUE SUR LE TERRITOIRE

action : Valorisation des pratiques amateurs

Objectifs	<ul style="list-style-type: none">⇒ Inciter les populations à une pratique artistique⇒ Donner plus de visibilité à ces pratiques⇒ Poursuivre un effort qualitatif auprès des associations de pratiques amateurs
Porteur du projet	Pays Carcassonnais
Planning	Réflexion à engager en 2007
Publics	Associations de pratiques artistiques amateurs
Partenariats technique et financier	Amateurs (<i>associations et individuels</i>), Communes + EPCI, Pays, Conseil Général, Conseil Régional, ADDM 11
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none">⇒ Développer l'information en direction de ce secteur<ul style="list-style-type: none">➢ les moyens de diffusion disponibles➢ les règles et lois à respecter➢ les soutiens financiers possibles⇒ Donner les moyens d'un encadrement professionnel<ul style="list-style-type: none">➢ chef de chœur➢ metteur en scène➢ chorégraphe⇒ Inciter à la mutualisation des moyens<ul style="list-style-type: none">➢ costumes➢ matériel technique➢ répertoire
Atouts	<ul style="list-style-type: none">⇒ Action forte pour la démocratisation de l'accès à la culture⇒ La multiplicité des pratiques amateur est un facteur d'investissement durable des citoyens sur leur territoire⇒ Reflète le dynamisme de la vie culturelle et contribue à l'animation de la vie sociale.
Limites	⇒ Le secteur des pratiques amateurs étant peu structuré, la circulation de l'information n'est pas toujours aisée à mettre en oeuvre
Budget	6 000 €/an peuvent être consacrés à ce type d'actions par le Pays

4. les atouts locaux

Parmi les caractéristiques du Pays Carcassonnais que l'on peut retenir après l'état des lieux culturels, trois d'entre elles méritent une place à part due à leur spécificité, à leur prégnance sur le territoire et aux capacités de mobilisation et de fédération qu'elles recouvrent mais qui semblent largement sous-exploitées :

- **Les musiques actuelles**, avec des associations compétentes et des salles qui pourraient accueillir des concerts
- **La culture Occitane**, dans laquelle le Pays puise ses racines mais qui manque de visibilité
- **Les pratiques autour de la lecture et de l'écrit**, avec un pôle Livres situé à Montolieu mais dont la cohésion reste à inventer.

Ces trois domaines culturels peuvent être considérés comme des atouts pour le développement du Pays.

Dans une logique d'organisation et de coopération entre les différents acteurs du territoire ayant pour objectif une cohésion culturelle à l'échelle du Pays, il apparaît essentiel de marquer ce développement par une identité spécifique, la mise en évidence de certaines particularités par rapport aux Pays voisins. Les musiques actuelles, la culture Occitane et le livre pourront être des leviers pour mettre en œuvre des actions culturelles innovantes.

⇒ **La culture Occitane**

Innovante la culture Occitane ? Oui, comme beaucoup de cultures traditionnelles, la culture Occitane se démarque de tout le bagage "folklorique" qu'on a voulu lui faire porter pendant des décennies.

Il n'y a pas si longtemps parler l'alsacien, le breton, l'occitan, c'était se mettre au ban d'une société résolument moderne et, qui disait moderne, disait homogénéisée donc française et seulement française. Les langues et les dialectes ainsi que les coutumes, les traditions se sont repliés dans quelques coins isolés des territoires ruraux, oubliés et méprisés par la civilisation triomphante. Mais peut-on réellement oublier d'où l'on vient ? Peut-on véritablement construire un avenir en ignorant, ou en falsifiant, le passé ?

Peu à peu, **les cultures traditionnelles ont refait surface, ont montré que leur contribution à la société contemporaine est génératrice de réflexion, d'échanges et de sens** et que loin d'être des figures surgies du passé, elles nous aident à décrypter le présent. Des territoires comme la Bretagne rassemblent un grand nombre d'artistes résolument contemporains qui innovent, voyagent, découvrent, inventent de nouvelles formes et les matériaux qu'ils travaillent (*cela vaut aussi bien pour les plasticiens que pour les musiciens, les danseurs...*) trouvent souvent leurs racines dans la richesse du patrimoine culturel.

Sur le Pays Carcassonnais plusieurs associations ont engagé des démarches culturelles à partir de la culture Occitane mais leurs projets ne trouvent que peu d'écho.

Une priorité du Pays pourrait être d'aider à l'émergence et au développement de ces pratiques en soutenant des projets faisant une place à la culture occitane. La fiche-action *Festival des Arts de la Parole* en est un exemple.

Les forces que représentent le Centre d'Études Cathares, le Cercle Occitan et l'Institut d'Études Occitanes constituent des ressources auxquelles il est trop peu fait appel. Rassemblant à eux trois des atouts passant par le savoir et la documentation scientifiques et la capacité d'animation s'adressant à tous les publics (*touristes compris*), le Pays dispose dans ce domaine de bases de développement exceptionnelles.

⇒ **Les musiques actuelles**

Cette appellation a un caractère déroutant car, en effet, à la question "qu'est-ce que les musiques actuelles ?", il n'est pas aisé de répondre. Pour simplifier disons que l'on peut regrouper sous ce vocable toute une gamme de pratiques qui va du rock à la techno en passant par le hip-hop, le jazz, la chanson...

Ce que l'on peut retenir dans le cadre de cette étude c'est **le foisonnement de pratiques, les métissages, la curiosité et un formidable élan créatif.**

Plusieurs associations, ayant une habitude de coopération et de mutualisation, sont actives dans ce domaine et ont acquis un savoir-faire dans l'organisation de concerts englobant les aspects artistiques, techniques, contractuels et les questions liées à la sécurité.

Par ailleurs, l'organisation de concerts, à une certaine échelle, ne demande pas un équipement technique ou scénique sophistiqué. Souvent présentés devant un public debout, ils peuvent se dérouler en extérieur mais aussi dans des salles type salles polyvalentes.

Or ce type de salles existe dans plusieurs communes du Pays Carcassonnais sans que pour autant se multiplient les concerts. Sommes-nous en face du syndrome de la peur du jeune ou de la peur du bruit ?

Une piste à développer pour effacer ces réticences est certainement de multiplier les occasions de rencontres entre ces associations et les élus – ***pourquoi pas une journée d'information sur les musiques actuelles ?*** - afin que chacun apprenne à connaître l'autre et que les compétences et les limites soient clairement définies. Ainsi se mettra en place une relation de confiance qui pourra aboutir à l'organisation plus régulière de concerts, ce qui serait en plus un signe fort adressé aux publics jeunes.

⇒ **Les pratiques autour de la lecture et de l'écrit**

La commune de Montolieu rassemble des associations oeuvrant dans le domaine du livre et des pratiques associées (*lecture, écriture, artisanat, bouquinistes*). Elle a donc un potentiel de développement autour de ce thème mais jusqu'à présent, les énergies sont dispersées et plusieurs projets sont même en difficulté, notamment du fait des problèmes liés à l'emploi.

Le livre, la lecture et l'écriture sont des thèmes fédérateurs. Les projets qui en découlent peuvent concerner tous les publics :

➤ les publics jeunes (*scolaires, CLSH, associatifs, de passage*) : animation d'ateliers, stages d'initiation, visites, séjour avec hébergement

➤ le tout public (*population locale, touristes*) : visites, stages, recherches chez les bouquinistes

➤ les étudiants ou les professionnels en recherche de formation complémentaire : stages, module de formation

En fédérant les diverses associations autour d'un projet commun - ou du moins fortement coopératif - la commune de **Montolieu pourrait devenir un véritable pôle du livre et jouer la carte d'un développement culturel et touristique.**

L'intervention de la collectivité est ici, comme dans beaucoup de secteurs, essentielle car les associations, souvent concentrées sur leurs propres pratiques, manquent parfois du recul – et des moyens – nécessaires à une véritable synergie.

AXE 4 : LES ATOUTS LOCAUX

action : Un festival des arts de la parole : des troubadours aux pratiques urbaines

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Engager une action privilégiant les publics adolescents et jeunes adultes mais largement ouverte à tous ⇒ Faire connaître des pratiques artistiques émergentes ⇒ Croiser des pratiques contemporaines (<i>Slam, hip hop...</i>) et des pratiques traditionnelles (<i>contes en Occitan ou bilingues...</i>) ⇒ Animer le territoire
Porteur du projet	Music'al Sol et Cercle Occitan et/ou l'Institut d'Etudes Occitanes
Planning	Eté 2008
Publics	Tout public
Partenariats technique et financier	Communes et EPCI (<i>mise à disposition des salles</i>), Conseil Général, Pays
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ L'association Music'al Sol et le Cercle Occitan et/ou l'Institut d'Etudes Occitanes organisent le festival, chacun dans son domaine de compétence ⇒ Le Comité d'action culturelle du Pays se charge d'accompagner les associations dans la recherche de lieux de diffusion sur le Pays ⇒ Option de diffusion à déterminer <ul style="list-style-type: none"> ➢ nombre de spectacles ➢ nombre de représentations ➢ nombre de lieux de diffusion
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Incitation des associations à travailler ensemble ⇒ Dynamisme ⇒ Signe fort en direction des publics jeunes ⇒ Forte implication d'une association implantée sur le Pays
Limites	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Travail de médiation à engager auprès des élus pour mise à disposition des salles ⇒ Nécessité d'un relais de communication fort dans les différentes parties du territoire
Budget	20 000 €

AXE 4 : LES ATOUTS LOCAUX

action : Soutien à la culture Occitane

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Augmenter la visibilité des pratiques liées à la culture Occitane ⇒ Affirmer que cette culture reste une matière vivante : en montrer la vitalité et la modernité ⇒ Faire connaître le passé culturel fort du territoire et la diversité des pratiques qui enrichissent le patrimoine culturel ⇒ Mettre en résonance hier et demain
Porteur du projet	Institut d'Etudes Occitanes, Cercle Occitan, Centre d'Etudes Cathares...
Planning	Réflexion à engager en 2007
Publics	Public local et public touristique
Partenariats technique et financier	Associations travaillant autour de la culture Occitane, Conseil Général, EPCI, communes, Pays
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Opérations de communication <ul style="list-style-type: none"> > sur les associations existantes > sur les événements ⇒ Soutien aux opérations artistiques et culturelles associant la culture Occitane ⇒ Encourager les projets artistiques contemporains prenant pour matière la culture Occitane ⇒ Encourager les projets concernant le jeune public
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Des associations actives ⇒ Un facteur d'identité pour le Pays ⇒ Un engouement pour les cultures traditionnelles en plein développement
Limites	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Ce développement ne doit pas être "récupéré" par des revendications identitaires visant à l'enfermement de la culture sur elle-même ⇒ Besoin de croisements avec d'autres porteurs de projets (<i>musiques actuelles, théâtre, arts plastiques...</i>)
Budget	5 000 €/an peuvent être consacrés à ce type d'actions par le Pays

AXE 4 : LES ATOUTS LOCAUX

action : ancienne Manufacture de Montolieu : vers un pôle des arts du livre et de l'écrit

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Créer un lieu identifié comme un centre de ressources multiples autour du livre (<i>information, animations, formations...</i>) ⇒ Participer à l'aménagement culturel du territoire avec un pôle attractif ⇒ Fédérer les énergies autour d'un projet commun à Montolieu ⇒ Développer l'attrait touristique de Montolieu
Porteur du projet	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ CDC du Cabardès au Canal du Midi ⇒ en partenariat avec les associations oeuvrant dans ce domaine (<i>Montolieu Village du Livre, Atelier du Livre, Le Moulin à Papier ; le Centre Joé Bousquet pourrait également être associé au projet</i>)
Planning	Réflexion à engager en 2007
Publics	Public local et public touristique
Partenariats technique et financier	Conseil Régional, Conseil Général, Communauté de communes, Pays
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Financer une pré-étude de faisabilité architecturale (<i>déterminer le montant des investissements nécessaires</i>) pour la rénovation du bâtiment qui pourrait centraliser plusieurs projets sur la commune : l'ancienne manufacture ⇒ Animer des réunions de concertation entre les associations ⇒ Améliorer la communication sur les animations existantes ⇒ Développer des interventions d'artistes ou de professionnels du secteur du livre dans la commune ⇒ Organiser un événement fédérateur autour du livre rassemblant toutes les associations. Comme pour de nombreux projets, il s'agit d'entamer les actions, de faire vivre le projet, en préfiguration de l'existence d'un équipement
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ le bâtiment est déjà utilisé par l'association <i>Atelier du Livre</i> et semble adapté à une vocation multifonction autour d'un thème commun ⇒ Existence de plusieurs associations ⇒ Montolieu est déjà identifié au livre : il s'agit d'affirmer cette identification
Limites	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nécessite un investissement financier important : quelle maîtrise d'ouvrage ? ⇒ Obligation de fixer des objectifs communs entre plusieurs associations
Budget	5 000 € de participation au diagnostic architectural pour déclencher d'autres financements

5. les équipements

- Une salle de spectacle est une salle à vocation unique équipée en son et en lumière de qualité professionnelle et possédant un parc de matériel propre, pouvant accueillir un public (assis) dans de bonnes conditions de confort visuel et auditif, aménagée pour l'accueil de compagnies (loges...), et animée par une équipe de professionnels (techniques et culturels).

- La salle multifonctions est une salle dont la vocation culturelle n'est pas l'unique objet, mais a tout de même été prise en compte de manière particulière : scène de taille correcte, pré-équipement technique, gradins amovibles...

- Tout ce qui n'est ni une salle de spectacle ni une salle multifonctions entre dans la catégorie des salles des fêtes ou salles polyvalentes : salles non conçues pour accueillir des spectacles, pouvant posséder une scène ou un podium, mais aucun véritable équipement technique adapté. Concernant les salles polyvalentes, il apparaît aujourd'hui que, dans la grande majorité des cas, leur utilisation n'est satisfaisante ni pour le sport, ni pour les événements festifs, ni pour les manifestations culturelles.

L'état des lieux a mis en évidence le déficit du Pays en matière d'équipements culturels adaptés. Le projet de création d'un équipement de diffusion à Capendu devrait voir le jour prochainement. En matière de spectacle vivant, aucun autre projet ne semble prêt d'aboutir.

Pour rester dans des objectifs raisonnables, il est possible d'agir en faveur de l'amélioration de l'existant :

- passer des salles "polyvalentes", difficilement utilisables, à de véritables salles multifonctions, adaptées à la diffusion culturelle et à la création artistique
- créer des espaces spécifiques dans les bibliothèques en projet pour accueillir des contes, des lectures et diverses animations.

Un objectif à moyen terme pourra viser un fonctionnement partenarial à l'échelle du Pays de plusieurs équipements complémentaires (*salle de spectacle, lieu d'exposition, site de résidence de création...*).

⇒ **Valorisation des lieux existants**

Ce ne sont pas les nouveaux équipements qui créeront seuls les nouveaux projets.

Initier de nouvelles actions culturelles dans les lieux existants ou hors ces lieux (*dans des espaces patrimoniaux ou naturels, par exemple*) ne pourrait que donner plus de sens à la création d'équipements culturels.

- meilleure utilisation culturelle des lieux existants (*salles multifonctions...*) notamment pour des événements demandant peu d'investissement en aménagements techniques (*musiques actuelles...*)
- plusieurs lieux existants sont sous-exploités (*théâtre de Conques-sur-Orbiel, centre de sculpture de Montolieu...*) pour des raisons de normes de sécurité ou de volonté locale.

⇒ **Concertation en vue de l'émergence de nouveaux lieux complémentaires**

En matière de diffusion, d'enseignements artistiques et de création, il sera nécessaire de mener une réflexion préalable pour :

- **éviter l'isolement des nouveaux projets**, qui devront prendre en compte une vision intercommunale et "Pays" passant par une concertation sur un schéma d'aménagement du territoire

- faire appel au **conseil de scénographes professionnels** - aptes à faire le lien entre un projet culturel et un projet architectural - en aidant à concevoir des espaces adaptés aux activités culturelles
- inciter les porteurs de projets à **adapter les équipements à la particularité des territoires** et des acteurs culturels présents sur chaque communauté de communes, et à la complémentarité à l'échelle du Pays (*éviter des situations de concurrence*).

⇒ **Vers un réseau d'équipements**

A moyen terme, l'objectif sera une **complémentarité entre plusieurs équipements culturels** fonctionnant en partenariat (*des lieux de création, de diffusion, d'enseignements artistiques dans les différentes formes artistiques*) afin de proposer une offre variée sur le Pays.

➤ **La prise en compte des lieux (privés, associatifs, gérés par une Compagnie...)** devra faire partie de la réflexion en terme de réseau.

Ces lieux, souvent de surface réduite, participent activement à la dynamique de création ou de diffusion car ils sont animés par les porteurs de projets eux-mêmes. Cela leur confère une dimension souvent plus conviviale pour les publics et une compréhension plus fine des problématiques artistiques.

➤ le projet de la FAOL présenté ci-dessous démontre qu'une politique de diffusion ambitieuse et à l'échelle de tout le Pays peut être menée avant même que la réflexion en terme d'équipements ne soit aboutie. Il sera donc particulièrement intéressant de prendre en compte les évaluations concomitantes et ex-post du projet pour déterminer, sur une opération spécifique, les possibilités réelles de diffusion à l'échelle du Pays.

⇒ **le site patrimonial et touristique est aussi un équipement culturel**

La réflexion en terme d'équipement ne peut pas s'arrêter à l'espace dédié à la diffusion. L'aménagement et la mise en valeur de sites patrimoniaux favorise l'accès à la connaissance historique aussi bien pour les populations locales que pour les touristes.

AXE 5 : LES ÉQUIPEMENTS

action : Une charte de qualité Pays

Objectifs	<p>⇒ Poursuivre une réflexion sur les équipements culturels structurants à l'échelle du Pays</p> <p>⇒ Se doter d'un réseau de diffusion fonctionnel</p>
Porteur du projet	Pays Carcassonnais - Commission culturelle
Planning	Un groupe de travail peut entamer la réflexion en 2007
Publics	EPCI, communes
Partenariats technique et financier	Conseil Régional, Conseil Général, Pays, EPCI, communes
Mise en oeuvre	<p>⇒ La commission culturelle établit une charte qui devra notamment faire apparaître un certain nombre d'étapes préalables à chaque projet et indiquer les démarches à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ présentation du dossier aux instances du Pays avant tout engagement auprès d'un architecte ➤ concertation avec les acteurs culturels du territoire concerné (<i>agent de développement, associations, artistes, citoyens</i>) ➤ recours à un scénographe (<i>et autres techniciens spécialisés</i>) pour collaborer avec l'architecte ➤ définition précise des utilisations futures de la salle : projet culturel ➤ plan de financement pour le fonctionnement ➤ personnel prévu et ses missions <p>⇒ Par convention avec le Conseil Régional et le Conseil Général, les porteurs de projets qui respectent les indications de la charte bénéficient d'un pourcentage de financement avantageux à l'investissement</p>
Atouts	<p>⇒ Dispositif incitatif</p> <p>⇒ Permet d'éviter les surprises concernant le budget de fonctionnement</p> <p>⇒ Elimine les concurrences entre territoires voisins</p> <p>⇒ Joue sur la complémentarité</p> <p>⇒ Incite à la mutualisation de certains emplois (<i>entretien, programmation...</i>)</p> <p>⇒ Permet une programmation commune</p> <p>⇒ Conception d'une stratégie de communication</p>
Limites	⇒ Nécessité de prévoir une évaluation pour vérifier le respect des engagements pris
Budget	Aucun pour la définition de la Charte puis participation financière à chaque projet à définir par les élus

AXE 5 : LES ÉQUIPEMENTS

action : Exemple d'un projet d'équipement culturel : le cas d'Alzonne

Objectifs	<p>⇒ Doter la communauté de communes d'un équipement culturel de qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ diffusion de spectacles vivants ➤ atelier de travail pour des artistes ➤ lieu de résidence <p>⇒ Participer à l'aménagement culturel du territoire en instaurant un point fort à l'ouest du Pays</p>
Porteur du projet	Commune d'Alzonne
Planning	2007
Publics	Rayonnement sur la communauté de communes et au-delà
Partenariats technique et financier	Conseil Régional, Conseil Général, Pays
Mise en oeuvre	<p>⇒ Consultation d'un scénographe pour la faisabilité architecturale du projet</p> <p>⇒ Rédaction d'un projet artistique et culturel</p> <p>⇒ Présentation au Pays</p>
Atouts	<p>⇒ L'emplacement de cet équipement dans le Pays vient combler un déficit souligné dans l'état des lieux culturel du Pays</p> <p>⇒ La municipalité d'Alzonne s'investit déjà dans le secteur culturel</p> <p>⇒ Un opérateur culturel (<i>Arc En Ciel</i>) est présent sur le territoire</p>
Limites	⇒ Nécessité d'adapter le projet aux possibilités de budget de fonctionnement
Budget	Il pourrait s'agir d'une participation de 2 000 € pour l'étude scénographique puis d'une participation financière à l'investissement à définir par les élus en accord avec la Charte de qualité Pays.

AXE 5 : LES ÉQUIPEMENTS

action : Le GRAPH au château de Malves

Objectifs	<p>⇒ Créer un espace dédié aux pratiques photographiques et d'arts plastiques liées à l'art contemporain</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ création ➤ résidence ➤ ateliers ➤ formation <p>⇒ Participer au rayonnement culturel du Pays avec un projet ayant vocation à être d'envergure départementale voire largement au-delà</p> <p>⇒ Favoriser les rencontres entre l'art contemporain et les populations</p>
Porteur du projet	Groupe de Recherche et d'Animation Photographique
Planning	Septembre 2007
Publics	Tout public
Partenariats technique et financier	DRAC, Conseil Régional, Conseil Général, Pays, CdC du Minervoisy au Cabardès
Mise en oeuvre	<p>⇒ Le GRAPH est d'ores et déjà installé dans le château de Malves et a un projet bien structuré. La cour du château, avec son bar, son commerce de proximité et d'autres locaux envisageables à l'avenir associés à ce projet phare à connotation résolument contemporaine dans un édifice patrimonial est appelée à devenir un lieu de rencontres, de découvertes, un lieu ouvert tant à la proximité des habitants de la commune qu'aux touristes ou aux publics spécialisés</p> <p>⇒ La commune n'a pas l'envergure financière suffisante pour porter le projet</p> <p>⇒ Un diagnostic architectural semble être la première étape pour chiffrer le coût de la rénovation du bâtiment</p>
Atouts	<p>⇒ Le lieu existe et est adapté au projet</p> <p>⇒ Le projet est pluridisciplinaire et comprend un volet important de sensibilisation et d'animation</p> <p>⇒ Le projet comporte une part d'événementiel (<i>expositions, performances...</i>) susceptible d'attirer aussi un public touristique</p> <p>⇒ Le projet peut revendiquer un rayonnement national</p>
Limites	<p>⇒ Le maître d'ouvrage ne sera pas facile à déterminer</p> <p>⇒ Nécessité d'une forte implication de la DRAC, de la Région et du Département</p>
Budget	Dans un premier temps, participation au financement du diagnostic architectural : soit une enveloppe de 5 000 € pour le Pays

AXE 5 : LES ÉQUIPEMENTS

action : Diffusion de spectacles vivants professionnels en direction du jeune public et du public familial³

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Accès à la culture pour tous ⇨ Structuration harmonieuse de la diffusion jeune public ⇨ Education artistique et culturelle des jeunes ⇨ Conquête de nouveaux publics familiaux ⇨ Emploi pour les intermittents locaux et extérieurs ⇨ Effets induits : communication, cadre de vie, économie...
Porteur du projet	FAOL
Planning	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Janvier à juin 2007 <ul style="list-style-type: none"> ➢ état des lieux et besoins, cahier des charges, partenariats, incidences financières, techniques, en personnel ⇨ Septembre 07 à juin 08 : saison de préfiguration ⇨ Septembre 08 à juin 09 : première saison
Publics	Tout public
Partenariats technique et financier	DRAC, Education Nationale, DDJS, URFOL Chemins de Traverse, Conseil Régional, Conseil Général, Pays et EPCI
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Une saison culturelle coordonnée sur le territoire ⇨ Composée de : <ul style="list-style-type: none"> ➢ un à trois spectacles professionnels scolaires par saison et par tranche d'âge (<i>crèches/maternelles/primaires/collège</i>) ➢ spectacles hors temps scolaire ➢ séances familiales ➢ CLSH, associations, événements ⇨ Utiliser des lieux équipés et équipes techniques existantes ⇨ Aménager professionnellement les lieux non équipés <ul style="list-style-type: none"> ➢ foyers, salles des fêtes, salles polyvalentes... de façon temporaire pour une répartition géographique des spectacles (<i>saturation rapide des lieux équipés</i>) ⇨ Travailler avec les enseignants sur l'exploitation artistique et pédagogique des spectacles <ul style="list-style-type: none"> ➢ projets éducatifs, ateliers, parcours artistiques, relations avec les compagnies... ➢ visites culturelles, sorties ⇨ Dans un temps plus lointain, aménagement culturel de lieux nouveaux ou construction de théâtre
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Concerne tous les publics sur l'ensemble du territoire ⇨ Action forte de diffusion sans attendre l'émergence d'un réseau d'équipements
Limites	⇨ Nécessite la disponibilité d'un technicien Pays pour la coordination et l'animation de groupes de travail (<i>avec la FAOL</i>) pour le suivi de l'action
Budget	8 000 € par an, soit en aide directe à la FAOL soit en participation à l'accueil de spectacles auprès de chaque commune

³ D'après la fiche-action rédigée par la FAOL

AXE 5 : LES ÉQUIPEMENTS

action : Mise en valeur du patrimoine : le site de Villarzel

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine ⇨ Accès au patrimoine pour tous
Porteur du projet	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ CDC du Minervoais au Cabardès ⇨ En partenariat avec La Société Archéologique de Villarzel-Cabardès
Planning	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ 2007 <ul style="list-style-type: none"> ➢ Etude / expertise de la DRAC
Publics	Population locale et touristes
Partenariats technique et financier	DRAC, Conseil Régional, Conseil Général, CDC du Minervoais au Cabardès, Pays
Mise en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Etude / expertise de la DRAC ⇨ Aménagement du site : <ul style="list-style-type: none"> ➢ modernisation du musée ➢ valorisation des monuments historiques (<i>entretien, signalétique...</i>) ➢ organisation de chantiers de fouille (<i>sur le site Wisigothique</i>) ⇨ Valoriser la randonnée découverte de 6,5 km, organisée par la Société Archéologique de Villarzel-Cabardès qui permet de découvrir au fil du parcours une Chapelle préromane du IX et Xème siècle, un cimetière Wisigothique du VI et VIIème siècle ainsi qu'un musée archéologique (<i>vestiges romains et wisigothiques</i>)
Atouts	<ul style="list-style-type: none"> ⇨ Le site peut se décliner sous forme de parcours ⇨ Insertion possible dans un schéma touristique de Pays
Limites	⇨ L'engagement bénévole ne suffira pas à animer le site
Budget	A définir après expertise de la DRAC

III. Schéma organisationnel

1. Positionnement des différents acteurs

POPULATION	L'objectif des politiques et schémas de développement culturel est de favoriser l'accès à la culture pour une partie toujours plus importante de la population
ARTISTES	Comédiens, plasticiens, danseurs..., les artistes, par leurs créations, sont à la base de l'action culturelle. Diffusion, création, enseignement... ils sont présents à tous les échelons d'intervention auprès des populations
ASSOCIATIONS	Souvent animées par des bénévoles, elles montent des projets et ont besoin de l'argent public pour payer les artistes qui mènent ces projets. Certaines organisent des actions culturelles ponctuelles, d'autres sont spécialisées
OPÉRATEURS CULTURELS	Souvent sous forme associative, les O.C. sont de véritables structures culturelles employant des professionnels du secteur. Elles interviennent souvent dans plusieurs domaines (<i>diffusion, enseignement...</i>) à l'échelle intercommunale au minimum. (<i>voir : FAOL, Arc en Ciel, Cric é Crac...</i>)
COMMUNES / EPCI	L'intervention des EPCI dans le secteur culturel dépend de leur volonté car aucune obligation ne leur est légalement faite. Lorsqu'une communauté de communes s'engage dans l'action culturelle, cela favorise largement le développement de toutes les communes adhérentes car isolées, elles n'auraient souvent pas les moyens de s'engager dans ce domaine
ORGANISMES DIVERS	DDJS, CAF... : l'action culturelle recoupe parfois les missions de ces organismes qui sont alors des soutiens non négligeables sur certains projets
PAYS	Le Pays remplit une mission de coordination. Il met en œuvre une vision territoriale de la culture plus large que celle des EPCI et peut animer un schéma territorial visant à harmoniser l'offre culturelle sur le territoire pour en faciliter l'accès
CG 11 / CR L-R	Ces collectivités territoriales assument des missions culturelles et participent au financement des projets (<i>investissement et/ou fonctionnement</i>). Elles initient aussi certaines actions qui se déclinent sur l'ensemble du territoire
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles, la DRAC représente le Ministère de la Culture en région. Elle est le garant de la mise en œuvre des orientations de politique culturelle du gouvernement

2. Organisation

La mise en place du Schéma de développement nécessitera un nouveau fonctionnement à l'échelle du Pays Carcassonnais.

Si l'embauche d'un chargé de mission culture ne semble pas être à l'ordre du jour à court terme, elle peut cependant être un objectif plus lointain. En effet, il est peu probable que les communautés de communes aient toutes la capacité de créer un emploi culturel, pour certaines d'entre elles cela semble même irréaliste.

Un chargé de mission culture dans l'équipe du Pays pourrait devenir l'interface entre le Comité d'action culturelle, les acteurs culturels et les partenaires territoriaux de la culture. Son rôle principal serait la coordination des différents projets culturels engagés.

Ses missions pourront être diverses :

- proposer au Comité les projets qui lui sembleront cadrer avec les objectifs définis par le schéma de développement culturel
- rendre compte au comité de l'évolution des projets
- présenter un rapport d'évaluation à la fin de chaque action
- représenter le Pays auprès des associations missionnées sur des projets
- leur apporter ses compétences en matière de développement culturel
- assurer la cohésion des actions entre elles
- maintenir et développer les relations avec d'autres secteurs d'activité (*tourisme, économie, enseignement...*)
- être force de proposition pour de nouvelles actions.

Dans un premier temps, afin de poursuivre la dynamique engagée dans l'action culturelle, le Pays pourra se doter d'un dispositif plus souple articulé comme suit :

⇒ Mise en place au sein du Pays d'un **Comité d'action culturelle**. Il sera le garant de l'adéquation de toutes les actions avec les orientations de la politique culturelle décidée par les instances du Pays et élaborera les priorités en fonction du schéma de développement culturel. Il sélectionnera les projets à développer et suivra leur mise en œuvre et leur évolution.

Le comité aura également un rôle d'information, de communication et d'incitation (*pour les élus et les EPCI, notamment*).

⇒ **Un Pays partenaire des porteurs de projet** : acteurs culturels, associations et artistes, pour les aider à affiner leurs projets et à développer leurs partenariats. Les projets reconnus d'intérêt Pays par le Comité d'action culturelle pourront être relayés auprès des institutions publiques et bénéficier d'un suivi particulier.

⇒ **Les EPCI et les communes conservent leurs prérogatives** en matière de maîtrise d'ouvrage et obtiennent l'appui du Pays lorsque leurs projets (*d'équipement, par exemple*) ont une réelle dimension partenariale prenant en compte l'existant (*artistes, acteurs culturels, autres lieux...*) et venant compléter l'offre existante.

Le Comité sera particulièrement attentif aux actions d'intérêt Pays, c'est à dire favorisant le rayonnement du Pays à l'extérieur ou apportant une offre artistique et culturelle s'adressant à tout le territoire. Parmi ces actions, on peut citer :

- dans le domaine des arts plastiques : rencontres de Pays, expositions itinérantes...
- lien culture/patrimoine et tourisme : circuits touristiques liés au patrimoine (*cf étude tourisme*), animations culturelles sur des sites patrimoniaux : expositions d'arts plastiques, concerts, spectacles (*théâtre, danse in situ*)...
- cinéma : pour une offre de diffusion en milieu rural (*éloigné des grandes salles*) mais également les projets axés sur le développement des actions d'éducation à l'image.

TABLEAU OPÉRATIONNEL (l'engagement politique est : ■ nécessaire ■■ important ■■■ primordial)

Période	Action	Type	Porteur de projet	Catalyseurs Atouts	Freins Contraintes	Volonté politique	Intervention du Pays
2007	Mise en valeur du patrimoine : le site de Villarzel	Etude / expertise (DRAC)	EPCI	Plusieurs éléments porteurs (<i>chapelle, cimetière, musée</i>)	Passer d'une action bénévole à une professionnalisation	■	Concertation
	Exemple d'un projet d'équipement culturel : le cas d'Alzonne	Etude	Commune	Mobilisation des élus d'Alzonne	Budget de fonctionnement	■■■	Concertation
	Une charte de qualité Pays	Réflexion	Pays	Aménagement du territoire	Nécessité de la concertation	■■	Animation
	Ancienne Manufacture : vers un pôle des arts du livre	Concertation Etude	EPCI	Existence de projets	Trouver un élément fédérateur	■■■	Cohésion du projet
	Soutien à la culture Occitane	Concertation Action	Cercle Occitan et/ou Inst Etudes Occitanes	Une demande existe	Mobiliser des partenaires	■■	Coopération
	Valorisation des pratiques amateurs	Réflexion Action	Pays	De nombreuses pratiques existantes	Repérage des associations	■	Concertation
	Diffusion spectacles jeune public et public familial	Action	FAOL	Le projet est prêt	Nécessité d'un financement à la hauteur de l'ambition	■	Concertation
	Le GRAPh au château de Malves	Etude	Collectivité à déterminer + GRAPh	Rayonnement important	Trouver le maître d'ouvrage	■■■	Concertation/Financement
	Un outil commun de communication culturelle	Concertation	Pays Carcassonnais	Augmenter la visibilité des manifestations	Ne pas superposer les échelons de communication	■	Animation Financement
	Soutien et accompagnement des artistes professionnels	Action	Pays	C'est une urgence	Développer les rencontres entre artistes et élus	■■	Concertation
	Assises de l'emploi culturel	Réflexion	Pays	Créer des liens entre les partenaires	Mobiliser les collectivités territoriales	■	Animation
	Vers une école de musique, danse et théâtre de Pays	Concertation	EPCI	Economie d'échelle Démocratisation culturelle	Forte concertation obligatoire	■■■	Concertation
	Développement du réseau des bibliothèques	Concertation	Bibliothèque Départementale de l'Aude	Travail important réalisé par la BDA	Parvenir à un maillage de qualité	■■	Concertation
2009	Une résidence d'artiste à l'échelle du Pays	Action	Un opérateur culturel	Favorise l'identité du Pays	Trouver un projet cohérent avec le territoire	■	Cohérence du projet
	Un festival des Arts de la Parole : des troubadours aux pratiques urbaines	Action	Music'al Sol + Cercle Occitan et/ou I. E. O.	Les acteurs culturels y sont prêts	Besoin d'un soutien des élus	■	Accompagnement

Conclusion

Après un état des lieux culturel⁴, basé sur une observation domaine par domaine (*diffusion, création, patrimoine...*) des particularités du territoire, le Pays Carcassonnais poursuit la réflexion sur son organisation culturelle et définit les objectifs prioritaires pour l'aménagement culturel du territoire dans les années à venir.

Passant par des actions de concertation, d'accompagnement mais aussi de soutien logistique ou financier auprès de différents partenaires (*associations, collectivités, artistes...*), **l'engagement du Pays doit également permettre une prise en compte des relations que le secteur culturel doit entretenir avec d'autres aspects de l'action publique**. En effet, le travail des artistes, des associations et de tous les intervenants culturels ne prend réellement de sens que lorsqu'il est étroitement associé au développement des territoires dans toutes ses déclinaisons.

Le Pays, et tout particulièrement le Comité d'action culturelle, devra être attentif à favoriser les liens qui peuvent se tisser notamment avec les secteurs du tourisme, de l'enseignement, de l'action sociale mais aussi de l'économie. Enfin, des contacts réguliers avec les Pays limitrophes pourront être un atout supplémentaire pour engager le Pays Carcassonnais dans une dynamique départementale.

⇒ Tourisme

➤ Favoriser le développement du tourisme en s'appuyant sur des propositions culturelles de qualité susceptibles de **fixer les touristes sur le territoire** durant plusieurs jours (*festivals, stages, parcours animés autour du patrimoine...*)

➤ S'appuyer sur les événements organisés par les offices de tourisme pour **contribuer à une démarche de développement culturel** en communiquant de manière plus incitative vers les populations locales

➤ Autour du patrimoine, **les bénéfiques des actions conjointes possibles sont évidents** : mise en valeur du patrimoine, aide aux créateurs par l'offre de diffusion ou d'animation, stimulation du dynamisme local

⇒ Enseignement

➤ Encourager les interventions d'artistes dans les écoles **pour contribuer à la formation artistique et culturelle des jeunes**

➤ Encourager les relations entre l'école et les acteurs culturels c'est participer à la **formation des publics de demain**

➤ Mettre à contribution les établissements scolaires (*notamment les CDI*) **pour relayer l'information culturelle**

➤ Encourager les rencontres entre enseignants et artistes ou porteurs de projets culturels pour **créer une pépinière d'idées** ; cela ne peut que contribuer à l'offre d'intervention pour les artistes

⇒ Action sociale

➤ Relayer les propositions régionales ou départementales du type "**Culture du Cœur**"⁵ qui s'adressent à des populations particulières (*jeunes, personnes en difficulté sociale...*)

➤ Entreprendre des démarches auprès des **lieux d'accueil pour personnes âgées** pour faire circuler l'information culturelle, envisager une diffusion (*conteurs, chanteurs, musiciens*), créer des ateliers de pratique artistique

⁴ CoADeC, octobre 2006

⁵ Culture du Cœur Aude - 10, rue de l'Ancien Port des Catalans - 11100 Narbonne - Tel : 04 68 32 27 74

➤ Même recommandation pour les **chantiers d'insertion** et tous les lieux accueillant des populations ciblées

⇒ **Economie**

- Faire des **démarches auprès des comités d'entreprises** pour les inciter à :
 - promouvoir les activités culturelles dans les offres faites au personnel
 - faire intervenir des artistes au sein de l'entreprise (*exposition ; interventions de comédiens ; animation d'ateliers*)
- persuader les chefs d'entreprises que le dynamisme culturel d'un territoire est un **des facteurs d'attractivité pour les entrepreneurs et leurs salariés**

⇒ **Territoires limitrophes**

- Etre à l'écoute des projets émergents sur d'autres territoires et les relayer
- Communiquer sur les actions du Pays, les artistes, les projets...

L'exploitation de ces quelques pistes, venant compléter les projets plus ciblés présentés dans les fiches-action, rendra possible et visible une identité culturelle forte sur le Pays Carcassonnais. Le plus souvent, elles n'engagent pas ou peu de frais, par contre elles sont fortement consommatrices de temps de travail et exigent l'implication dans de nombreux réseaux. Sachant que l'emploi du temps des techniciens du Pays n'est pas extensible à l'infini et que l'implication du Comité d'action culturelle trouvera aussi ses limites liées à la disponibilité de ses membres, la question d'un chargé de mission culture de Pays se posera.

Le dynamisme culturel d'un territoire dépend des actions qui y sont menées, de son soutien aux artistes, de sa capacité à intervenir dans les différents domaines de la diffusion, de la création, de la lecture publique, du patrimoine... Cela passe évidemment par la mise en place de dispositifs pour trouver des financements auprès des partenaires de l'action culturelle. Cela passe aussi, et en priorité, par un engagement des élus et de tous les acteurs culturels.

Personnes rencontrées par le CoADeC lors de différentes phases de l'étude

M. Alain BAURES	FAOL
M. Alain CUTULLIC	DDJS
M. Alain ROUCH	Cercle Occitan
M. Alexis HOURSAL	Kollectif Audois pour les Musiques Actuelles et Barbatruc
M. BARTHES	Ciném'Aude
M. Boris SIREROLS	Foyer d'Education Populaire d'Alzonne
M. CAZALIS	Adjoint maire d'Alairac, Président de Circulade en Circulade
M. Damien MATRON	Agent de développement local CDC du Cabardès au Canal du Midi et asso <i>AVEC (Agir et Vivre entre Ecluses et Capitelles)</i>
M. Denis ADIVEZE	CG11 coordonnateur de zone
M. Emmanuel PIDOUX	CG11 coordonnateur de zone
M. Eric SINATORA	GRAPH (Malves)
M. Fabrice FERLUT	Ciném'Aude
M. FRAISSE	CG11 service sports
M. Francis BELS	Président de la CdC Haut Cabardès
M. Franck SIMONEAU	ADDMD 11
M. François VIGUIE	Compagnie Les Bouffons du Midi
M. Frédéric POULET	Directeur de la CdC de la Malepère à Montréal
M. Frédéric REGNIER	Réseau Arc en ciel
M. GOUZI	Centre d'études Cathares
M. Jean LASCORZ	Maire de Montclar
M. Jean-Marie SALLES	Président CDC du Cabardès au Canal du Midi
M. Jean-Pierre COSTIS	Président CDC Cabardès Montagne Noire, Maire St Denis
M. Joël MORETTE	ATP
M. le directeur	CDC Haut Minervois
M. le président	commission culture de la CDC Haut Minervois
M. LHUILLIER	Ecole de musique de Conques
M. Raymond BARRULL	Directeur de la DDJS
M. Rémy MENASSI	Directeur CdC Piémont d'Alaric
M. Samuel MAINGUET	Association de développement du canton de Saissac
M. William JANNET	Association Eau Vive
Mme Adeline BOSC	Agent de développement CDC Piémont d'Alaric
Mme Béatrice ARTOUZOU	Association "L'art en scène"
Mme BOISGONTIER	Les Amis du Cinoch
Mme Brigitte BALES	Agent de développement, chargée de mission enfance/jeunesse pour la CdC Haut Cabardès
Mme Claire PUJOL	KAMA et MUSIC'AL'SOL
Mme Jeanne ETORE	Association du village du Livre
Mme Laurence WAGNER	Cie Portes Sud
Mme Marie-Pierre LAURENT	CG11 service culturel
Mme Michèle HEYDORFF	Cie Juin 88 à Carcassonne
Mme Monique DELAGRANGE	Agent de dev pour la CDC Ht Minervois / asso Le Chaudron Minervois (Peyriac Minervois)
Mme Pascale CIER	Bibliothèque Départementale de l'Aude
Mme Pascale SEVERAC	Chargée de mission culture CdC Piémont d'Alaric
Mme Sarah ...	KAMA et asso Souffle sur ta Vie
Mme THOMASSEN	Association développement culturel en Minervois
Mme Vanessa NY	Agent de développement Association de développement de Cabardès en Minervois (Conques sur Orbien)
Monsieur Fabrice MANUEL	Directeur du service culturel du Conseil Régional LR
Madame Evelyne ROBERT	Atelier du Livre à Montolieu